



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 17 février 2021

**APPROBATION DES STATUTS ET PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCIC CO WORK HIT**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 04**

**DIRECTION GENERALE**

**n 03**

## **APPROBATION DES STATUTS ET PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCIC CO WORK HIT**

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Lorient Agglomération est chef de file du projet « Handicap Innovation Territoire » déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » de l'Etat par une décision formelle du Premier Ministre en date du 30 septembre 2019.

Ce projet sur 8 ans vise à structurer un écosystème économique autour du handicap et à faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif de référence. A ce titre, il est particulièrement stratégique pour le pays de Lorient qui poursuit une stratégie d'appui à l'innovation, de diversification de son économie et de renforcement de la qualité de vie pour ses habitants.

Le projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT) prévoit la création d'un centre d'innovation, le « coWork'HIT », sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), avec le soutien des acteurs du territoire, dont la ville de Ploemeur.

Le pilotage du projet Cowork'Hit est assuré par la Mutualité Finistère-Morbihan et la société sera implantée à Kerpape.

L'ambition du CoWork'HIT est de devenir un centre d'innovation, d'expertises et de moyens unique dans le champ du handicap avec, à terme, une renommée nationale et internationale. Il devra être capable de piloter des expérimentations d'envergure dans le domaine de la santé et le bien-être des personnes en situation de handicap, et d'interagir avec les autorités et les collectivités pour faire évoluer les référentiels (techniques, organisationnels, etc.). Il constitue donc un des axes majeurs du projet HIT, en capitalisant sur les innovations issues du projet et en structurant économiquement une filière aujourd'hui dispersée sur le territoire français.

Alors que le projet HIT se focalise sur les innovations proposées aujourd'hui par et pour le territoire régional, le CoWork'HIT poursuivra la dynamique territoriale au-delà des 8 ans du projet en travaillant sur les innovations de demain pour les acteurs de la filière.

Après des études complémentaires sur le modèle économique du Cowork'hit, en lien notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignation, la création de la SCIC devrait être effective au printemps.

Les actionnaires publics et privés pressentis sont la Mutualité 29-56, la Caisse des Dépôts et Consignations, Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Biotech Santé Bretagne, la CCI du Morbihan, l'Université de Bretagne Sud, la Ville de Ploemeur, le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel Bretagne Arkéa.

Il est proposé de créer ce centre d'innovation sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées (SCIC – SAS) car cette forme juridique permet une intégration au capital de collectivités territoriales, et permet de faire mention dans les statuts d'une finalité sociale de l'entreprise. Enfin la forme SCIC permet également de s'assurer d'un réinvestissement des profits principalement dans l'activité de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le projet de statuts du « Cowork'Hit » et d'autoriser l'apport de la collectivité au capital de la SCIC.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les projets de statuts de la SCIC SAS Co work Hit ;**

**Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210217-DB20210203-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les projets de statuts de la SCIC SAS Co work Hit présentés en annexe à la présente délibération.
- **VALIDE** la participation au capital de la société à hauteur de 20 000 € dans cette société coopérative correspondant à 2000 parts.
- **MANDATE** le maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer les statuts de la SCIC Co Work HIT ainsi que les documents relatifs à l'apport en capital.

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,**  
**Maire**